



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 98 - 15.11.2018

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention..... 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES
9. SOCIAL**

**Subvention exceptionnelle à l'Association Amicale des
anciens Cols Bleus de l'Ile de Ré**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 15 novembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,

La Couarde sur Mer :

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Jean-Paul HERAUDEAU), M. Patrick RAYTON (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul HERAUDEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D201898-DE
Reçu le 16/11/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 novembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 98 - 15.11.2018

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES 9. SOCIAL

Subvention exceptionnelle à l'Association Amicale des anciens Cols Bleus de l'Ile de Ré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2018,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 5^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à l'action sociale d'intérêt communautaire, entérinés par arrêté préfectoral n°25000-DRCTE-BCL en date du 7 décembre 2017,

Vu la définition de l'intérêt communautaire, et notamment l'alinéa 7 du 2° de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur social dont l'éducation à la citoyenneté,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 novembre 2018,

Considérant que l'association Amicale des anciens Cols bleus de l'Ile de Ré a pour objet l'organisation de manifestations patriotiques et commémoratives, de renforcer les liens entre les différents métiers de la mer et de conserver la mémoire des marins péris en mer ;

Considérant que par courrier en date du 23 août 2018, l'association sollicite le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € notamment pour organiser le 70^{ème} anniversaire qui se déroulera le 7 avril 2019 et procéder à l'achat de drapeaux ;

Afin de d'accompagner cette association pour cette manifestation exceptionnelle,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **procéder au versement d'une subvention exceptionnelle en fonctionnement de 1 900 € à l'Association Amicale des anciens Cols bleus de l'Ile de Ré sachant que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.**

Affichée le : 19 novembre 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20181115-D201898-DE

Reçu le 16/11/2018